

ASSEMBLÉE NATIONALE

24 mars 2021

LUTTE CONTRE LE DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE - (N° 3995)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N ° 2051

présenté par
M. Causse

ARTICLE 49 QUINQUIES

À la première phrase de l'alinéa 4, substituer aux mots :

« aux articles 47 et 48 de la présente loi »,

les mots :

« à l'article 47 de la présente loi et des dispositions du II de l'article L. 101-2 du code de l'urbanisme ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision juridique.